

Agence des aires marines protégées

* Mission proposée

Mission proposée : « Appui à la gestion d'aire marine protégée » au sein du sanctuaire AGOA (Antenne Antilles françaises de l'Agence des aires marines protégées)

Niveau d'études : Minimum Bac + 5 scientifique ou équivalent

Résidence administrative : Saint-Claude (Guadeloupe)

Position statutaire : Volontariat de service civique de 24 mois

* Contexte

L'Agence des aires marines protégées, établissement public à caractère administratif, créé par la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux, apporte un appui aux politiques publiques en matière de création et de gestion d'aires marines protégées et de façon plus générale de protection du milieu marin. L'Agence des aires marines protégées met à disposition des parcs naturels marins les moyens nécessaires à leur fonctionnement. L'antenne Antilles est portée par l'établissement public du parc national de la Guadeloupe (le directeur du parc national est le représentant local de l'Agence).

Le Sanctuaire AGOA pour les mammifères marins dans les Antilles françaises, aire marine protégée créée par déclaration de la France en 2010 et reconnue au titre du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife) de la convention de Carthagène en 2012, est géré par l'Agence des aires marines protégées. Couvrant la totalité des ZEE des Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique, St Barthélemy et St Martin), soit un espace marin de plus de 140 000 km², il est dédié à la préservation de l'ensemble des mammifères marins présents. Il est doté d'un plan de gestion approuvé en juillet 2012, définissant l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour garantir la préservation de ces espèces. Le sanctuaire Agoa est jumelé depuis fin 2011 avec le sanctuaire de Stellwagen Bank aux Etats-Unis, et plusieurs autres jumelages sont en cours de discussion, notamment avec le Sanctuaire de la baie de Samana (République Dominicaine) et le parc marin du Saguenay (Québec).

L'équipe du Sanctuaire AGOA sera composée, courant 2014, d'une responsable du sanctuaire, de deux Volontaires de Service civique et d'un référent pour l'île de Saint-Martin, dans le cadre d'une convention avec l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin.

* Mission proposée

Le/la volontaire de service civique « Appui à la gestion d'aire marine protégée » est placé(e) sous l'autorité de la responsable du Sanctuaire AGOA, dans le cadre de l'Antenne Antilles de l'Agence des aires marines protégées. Le chef d'Antenne est le directeur de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe. Le volontaire est chargé d'une mission d'appui sur les volets scientifiques et techniques.

A ce titre :

- Il/elle formule des propositions pour la définition de la stratégie de connaissance et de suivi sur les mammifères marins et sur les interactions hommes-cétacés au sein du sanctuaire ;
- Il/elle définit les protocoles scientifiques et veille à leur application, en relation avec les organismes de recherche compétents en la matière ;
- Il/elle assure la formation des observateurs embarqués dans les campagnes d'inventaire en mer ;
- Il/elle est responsable de l'organisation technique, financière et logistique des opérations de suivi scientifique (campagnes d'inventaire en mer notamment) ;
- Il/elle participe à la mise en place du conseil scientifique du sanctuaire et en assure le secrétariat ;
- Il/elle entretient des relations avec les organismes de recherche, les associations et les gestionnaires d'aires marines protégées ;
- Il/elle organise la collecte, le classement et l'archivage des données scientifiques ;
- Il/elle analyse les dossiers et rédige des avis techniques sur les projets susceptibles d'impacter les mammifères marins dans les eaux du sanctuaire ;
- Il/elle assume les tâches administratives liées à son activité et à ses projets (suivi financier, recherche de financements, marchés publics...) ;
- Il/elle peut être amené(e) à représenter le sanctuaire AGOA au sein d'instances ou de manifestations nationales voire internationales ;

A titre secondaire, il/elle est amené(e) à participer aux autres activités du sanctuaire :


- Participation à des opérations de communication ou de sensibilisation sur les mammifères marins ;
- Participation aux tâches administratives.

Il/elle est en relation avec :

- Les services de l'agence des AMP basées au siège, à Brest ;
- Les services du parc national de la Guadeloupe, dans le siège duquel est hébergé le sanctuaire ;
- L'équipe du CAR-SPAW (centre d'activité régional pour la mise en œuvre du protocole SPAW), également basée dans le siège du parc national ;
- L'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion ou la conservation des mammifères marins sur les 4 îles des Antilles françaises : administrations, associations, socioprofessionnels, collectivités, gestionnaires d'aires marines protégées, scientifiques... ;
- Les gouvernements, scientifiques et gestionnaires des pays de la Caraïbe.

* **Qualités requises**

Compétences en matière de gestion et préservation des espaces naturels et notamment du milieu marin.



Connaissances :

- Bonne connaissance des problématiques de préservation de la biodiversité, de préférence sur le milieu marin voire les mammifères marins ;
- Bon niveau scientifique dans les domaines visés par le poste ;
- Capacité à dialoguer avec le monde scientifique ;
- Connaissances en matière de gestion d'espaces naturels ;
- Si possible, connaissance des Antilles françaises et de leur contexte géographique et culturel

Aptitudes requises :

- Capacités d'analyse ;
- Esprit critique et constructif ;
- Autonomie ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Capacité à intégrer les dimensions administratives.

Qualifications particulières :

- Le permis côtier voire hauturier serait apprécié.

Compétences spécifiques :

- Bonne maîtrise de l'anglais, et si possible de l'espagnol.

* Candidatures

Date limite de candidature : **11 novembre 2013**

Début de mission : **1^{er} janvier 2014**

Les candidatures devront consister en une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Elles sont à adresser :

- ✓ Soit par mail : recrutement@aires-marines.fr en **indiquant impérativement dans l'objet la référence « M312 »**
- ✓ Soit par courrier à l'adresse suivante : Agence des aires marines protégées - service ressources humaines - 16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 BREST CEDEX 2

Les personnes souhaitant des informations sur la mission peuvent contacter :

- Colin NIEL, directeur par intérim du parc national de la Guadeloupe et représentant de l'Agence des AMP dans les Antilles françaises, au 0590 41 55 41 ou par courriel : colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr